



Les abolitions de l'esclavage

Extrait du procès-verbal de la réunion du 27 mai 1848 du Conseil privé du gouverneur de la Guadeloupe, Jean-François Layrle, relative à l'analyse des nouvelles reçues de la Martinique et à la décision d'abolition de l'esclavage en Guadeloupe :

« Ces messieurs se retirent dans une pièce voisine de la salle.

La séance est alors suspendue jusqu'à la présentation du projet.

La commission ayant terminé, apporte le résultat de son élaboration.

M. le Gouverneur ouvre de nouveau la séance.

M. le Procureur Général lit le projet d'arrêté.

Le Conseil, avant d'exprimer son avis, en demande une seconde lecture.

Ce vœu accompli, il accueille cet arrêté avec unanimité et sans modification.

M. le Gouverneur approuve et signe avec tous les membres du Conseil l'acte dont il s'agit, et en ordonne l'impression à 3 000 exemplaires.

En voici la teneur :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Nous, Gouverneur de la Guadeloupe

Vu le décret du Gouvernement provisoire en date du 4, qui proclame que nulle terre française ne peut porter d'esclaves ;

Vu le retard que les circonstances ont apporté à l'application de ce principe à la Guadeloupe ;

Considérant que par le bon esprit dont elle a fait preuve, la population esclave s'est montrée digne du bienfait de la liberté ;

Considérant que tout annonce qu'elle continuera à le mériter en persévrant dans ses habitudes d'ordre et de travail et dans l'accomplissement de tous les devoirs du citoyen ;

Confiant dans son intelligence et dans son patriotisme ;

Vu l'article 11 de la loi du 24 avril 1833 ;

De l'avis unanime du Conseil privé ;

Avons arrêté et arrêtons ;

Article 1er. L'Esclavage est aboli.

Article 2. L'indemnité, due légitimement aux propriétaires, est placée sous la sauvegarde de l'honneur français, et recommandée à la justice de l'assemblée nationale.

Article 3. Le Commandant militaire et les chefs d'administration sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé Layrle



Les abolitions de l'esclavage

Par le Gouverneur en Conseil ; signé : Chaumont, Guillet, J. Billecocq, Bayle-Mouillard, Bonnet, A. Lignières, A. Mollenthiel, Laugier, L. Richard de Chicourt.

Le Président, Layrlé.

Pour extrait conforme. Le Secrétaire-Archiviste, L. Richard Chicourt. »